

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 01 JUIN 2023

N° d'ordre : DEL 21-06-2023

Objet de la délibération :
DECISION MODIFICATIVE N°1 AU
BUDGET PRIMITIF 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 19

Pouvoirs : 4

Votants : 23

Date de la convocation :
22/05/2023

Date de publication en ligne :
06/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 1^{er} juin à 20h00, les membres du Conseil municipal de la ville d'ABLIS se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SIRET, Maire.

Présents : Jean-François SIRET, Claire AGUILLON, Jean-François DELARUE, Clarisse CHALARD, Daniel COQUELLE, Béatrice HONDARRAGUE, Laurent ALLEAUME, Thierry PARNOT, Francine JACQUET, Sindy ABGUILLERM, Arnaud JULIEN, Estelle THIERCELIN, Adeline LE, Tristan PIOLI, Francine BERTRAND, Jean-Marc BENTOURE, Thierry GUEFFIER, Gaëlle LAME, Steven AUBOIS

Absents excusés : Alain LELARGE qui donne pouvoir à Daniel COQUELLE, Christiane CHILLAN qui donne pouvoir à Béatrice HONDARRAGUE, Sylvie DESAGE qui donne pouvoir à Francine JACQUET, Laurence ROQUES, qui donne pouvoir à Thierry PARNOT

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Thierry PARNOT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget Primitif 2023,

Vu l'avis de la commission finances du 16/05/2023,

Considérant qu'il convient de rajuster les crédits, tant en fonctionnement qu'en investissement, pour affecter les résultats définitifs 2022 et prévoir un remboursement de taxe d'aménagement,

Entendu l'exposé présenté par Madame Claire AGUILLON,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité de ses membres présents ou représentés, 5 CONTRE (Mesdames Bertrand, Lamé, Messieurs Auboïs, Bentouré et Gueffier),

ADOPTER la décision modificative n°1 pour 2023 qui s'équilibre comme suit en fonctionnement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Chap.	Dépenses	Montants en euros	Chap.	Recettes	Montants en euros
D 67	Charges exceptionnelles	82 333,53 €	R 002	Résultat de fonctionnement reporté	82 333,53 €
	TOTAL	82 333,53 €		TOTAL	82 333,53 €
SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chap.	Dépenses	Montants en euros	Chap.	Recettes	Montants en euros
D 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	5 184,29 €	R 10	Dotations, fonds divers et réserves	5 184,29 €
D 10	Dotations, fonds divers et réserves	257,81 €			
D 21	Immobilisations corporelles	-257,81 €			
	TOTAL	5 184,29 €		TOTAL	5 184,29 €

Fait à ABLIS, le 05/06/2023

Le Maire,

Jean-François SIRET

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles, 56 avenue de Saint Cloud, 78 011 Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État, ou par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.



VILLE D'ABLIS

8 rue de la Mairie - 78 660 ABLIS

01.30.46.06.06 – <https://ablis.fr>